

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 03 AOUT 2026
à 18H00,
Salle du Conseil de la Mairie de VENSAC.

PRÉSENTS : Régis LUCENET - Patrick SOURDOULAUD – Patrice LIENARD – Thérèse PLE – Christian VAUBAN – Michèle ORTEGA – Pascal ALLEGRIER – Anthony DASSE – Daphné KPODO – Christelle GERAUD – Claire BAUDRY – Claudette BLANC – Alain Marcel CASTANET– Denis MOREAU

REPRÉSENTÉ(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice LIENARD

Le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal du 05 juin 2026 a donné lieu à des observations particulières. En effet, certains membres du Conseil ont signalé que certaines de leurs interventions et de leurs questions n'ont pas été retranscrits dans ce procès-verbal.

Ces interventions et ces questions seront intégrées dans ce procès-verbal.

Adopté

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02

ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	VOTE
- L'élection d'un nouvel adjoint au maire en remplacement de Madame Véronique VAUBAN (2 ^{ème} adjointe), démissionnaire	Régis LUCENET	<i>Adoptée</i> <i>Pour : 11</i> <i>Contre : 3</i> <i>Blanc : 1</i> <i>Abstention(s) : 0</i>
- Demande de vote audit financier	Régis LUCENET	<i>Rejetée</i> <i>Pour : 3</i> <i>Contre : 12</i> <i>Abstention(s) : 0</i>
- Changement de la réglementation routière au sein de la commune	Régis LUCENET	<i>Adoptée à l'unanimité</i>
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet	Régis LUCENET	<i>Adoptée à l'unanimité</i>
<u>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :</u> <u>LE POINT SUR :</u> - La limitation de vitesse sur la route de Saint-Vivien passée de 70km/h à 50 km/h - Le budget de la commune	Régis LUCENET	<i>****</i>

- La mise en place d'une réserve communale citoyenne de sécurité civile - Remise en fonction de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) QUESTIONS SUR : - La gestion de la cantine scolaire suite à l'arrêt maladie de l'agent - Proposition d'enregistrement des séances du Conseil Municipal pour aider à l'élaboration du procès-verbal		
---	--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

